



## Amendement de la Municipalité Préavis n° 06/2020

**Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 TTC**  
pour le financement de l'étude de la mise en séparatif, aménagement  
routier, éclairage public et tiers du Hameau de La Coudre

Conformément à l'art. 73, lettre c du Règlement du Conseil communal, la Municipalité propose l'amendement suivant, concernant les conclusions du préavis n° 06/2020 :

### Décide :

- D'accepter la demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000.00 TTC pour le financement de l'étude de la mise en séparatif, aménagement routier, éclairage public et tiers du Hameau de La Coudre,
- Que ce montant est financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt,
- Qu'il n'entraîne pas de charges d'exploitation,
- Que le montant d'amortissement concernant la mise en séparatif sera prélevé sur le compte « Service des eaux », compte 2800.02,
- Que le montant d'amortissement concernant l'aménagement routier, éclairage public et tiers sera prélevé sur le compte « Investissements futurs », compte 2820.02.

L'Isle, le 05.10.2020

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

Anne-Lise Rime

Danièle Jordan

